

Bien faire son travail. À quel prix ?

Avec -Yannick Lefebvre, secrétaire national SNES-FSU responsable du secteur métier, membre du CHSCT Académique

-Fabrice Lamquin, SNUipp-FSU Aube, secrétaire du CHSCT Aube.

Empêchement de travailler, débordement, fatigue dont on ne se repose pas, culpabilisation entretenue par l'institution...

La FSU et ses syndicats œuvrent à aider les personnels individuellement quand ces éléments deviennent trop lourds, voire créent de la souffrance.

La FSU s'efforce aussi d'outiller les collègues pour qu'ils puissent résister aux mécanismes en place en les connaissant.

L'**autorisation d'absence** est de droit, sans perte de salaire ni récupération du temps de service. Vous avez droit à 12 jours par an. Pour cela la demande doit être faite obligatoirement au moins un mois avant la date de tenue du stage, soit au plus tard **le 18 septembre 2022**. Si possibilité de repas en commun, il sera pris en charge pour les syndiqués FSU.

1er Degré :

L'**autorisation d'absence** est à envoyer sous couvert de votre IEN à la DASEN.

Modèle d'autorisation d'absence pour la DASEN et formulaire d'inscription auprès du SNUipp-FSU Aube sur le site du SNUipp-FSU Aube: (snuipp10, onglet actions) <https://10.snuipp.fr/article/stage-de-formation-syndicale-1-2>

2d Degré :

La demande d'**autorisation d'absence au Recteur** est à faire auprès du chef d'établissement (ou du secrétariat de Direction) en reprenant le modèle que vous trouverez ici : (snes aube, onglet 2022-23) <https://reims.snes.edu/Stage-FSU-a-Troyes-Bien-faire-son-travail-A-quel-prix.html>

Afin que nous puissions organiser au mieux ce stage, merci de vous inscrire aussi auprès du SNES-FSU Aube (nom, prénom, établissement, présence ou non au repas du midi) par mel : s2aub@reims.snes.edu ou directement en ligne en suivant ce lien : <https://www.reims.snes.edu/Stages-a-venir-et-inscription-en-ligne-3807.html>

Le trajet est indemnisé sur demande pour les syndiqués SNES-FSU (0,25 euro/km ; autoroute sur présentation du ticket).

